

Compte rendu de la réunion du 10 novembre 2017 du Conseil de l'Ecole Doctorale

Etaient présents : Mmes et MM. Guillaume BAGARD, Katia BLAIRON, Georges EL HADDAD, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, Gautier LOMBARD, François LORMANT, Léandre MVE ELLA, Jean-Noël ORY, Stéphane PIERRE-CAPS, Constantin RINGOT-NAMER

Etaient excusés : Mmes et MM. Cécile BOURREAU-DUBOIS, Olivier CACHARD, Pierre DEHEZ, Xavier HENRY, Stéphane KILBERTUS, Benoît PLESSIX, Isabelle RIASSETTO

Enfin, Mme Nathalie CAROL, représentante suppléante des doctorants en Gestion et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présentes.

Relevé de décisions

1. Avis sur deux demandes de dérogation de Master

Mme Annaële HERVE : avis favorable à l'unanimité sur l'équivalence du diplôme avec un master 2 français

M. Tephy Lewis EDZODZOMO NKOUMOU : avis favorable à l'unanimité sur l'équivalence du diplôme avec un master 2 français

2. Avis sur des demandes d'inscription au-delà de 4 ans

M. ACHOURI Faraj : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année

Mme AUBEL Sabine : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année

Mme FILIPETTO Emmanuelle : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^{ème} année

M. HADJ AISSA Hakim : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^{ème} année

Mme HIRIART Hélène : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année

M. JOUBERT Mathieu : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^{ème} année

Mme MOTSCH Pascaline : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^{ème} année

M. MVE ELLA Léandre : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 6^{ème} année

Mme NGUEMA OBAME Geneviève : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année

M. LANDRE Alexandre : avis favorable à la majorité pour une inscription en 5^{ème} année

M. HINGRAY Jean : avis défavorable à la majorité pour une inscription en 7^{ème} année de thèse

M. MOUSSODJI BIBALOU Mitche Axel : avis favorable à l'unanimité pour une inscription en 7^{ème} année

3. Avis sur deux demandes de césure

M. LANDRE : avis défavorable à la majorité à la demande de césure

M. HINGRAY : avis défavorable à la majorité à la demande de césure

Le directeur de l'ED ouvre la séance du conseil à 14h00 en rappelant que l'ordre du jour étant particulièrement chargé, la priorité dans le déroulement a été donnée aux auditions des doctorants connaissant des difficultés pour faire aboutir leur thèse, et sont pour la plupart en procédure de demande de réinscription à titre dérogatoire.

Pour cette raison, il précise que les informations de la direction seront exceptionnellement énoncées en deuxième partie de conseil.

Il tient cependant à rappeler dès le début de la séance que Mme Katia Blairon a accepté de former un binôme de direction avec lui, et qu'il la remercie chaleureusement. Katia Blairon a notamment accepté de se charger plus particulièrement des questions relatives au programme de formation.

Concernant les demandes de réinscription à titre dérogatoire : conformément à la proposition faite par mail en date du 18 octobre 2017, deux types de cas ont été distingués :

- Les doctorants désormais considérés comme faisant leur recherche « à temps plein » depuis l'arrêté de mai 2016 (ceux ayant bénéficié d'une bourse ou autre forme d'allocation dédiée à la recherche) : audition systématique à partir d'une demande d'inscription pour une 6ème année de thèse, ou plus tôt si difficulté importante décelée.
- Les doctorants considérés comme faisant leur recherche « à temps partiel » : audition systématique à partir d'une demande d'inscription pour une 7e année, ou plus tôt si difficulté importante a été décelée.

Le directeur précise que seul le directeur du BETA a exprimé une demande spécifique, en réaction à cette proposition, pour les doctorants en sciences économiques : pour ces derniers, il a été demandé à ce qu'il soit procédé à audition du doctorant, quel que soit son statut, dès la 5ème année d'inscription. Ce qui a été acté par la direction de l'ED SJPEG.

La direction de l'école doctorale souhaite également l'avis du conseil pour d'autres cas spécifiques à l'ordre du jour :

- demande de dérogation de Master français et reconnaissance d'équivalence pour des candidats à l'inscription en thèse (2 cas)
- demande de césure (2 cas)

A. Dossiers individuels

- *Demande de dérogation de Master*

Monsieur Tephy Lewis EDZODZOMO NKOUMOU :

Discipline : Public / Directeur de thèse pressenti : J. GERMAIN

Laboratoire : IRENEE

Rapporteurs : Katia BLAIRON et Pierre TIFINE

Katia Blairon lit son rapport favorable à l'équivalence du diplôme étranger du candidat.

Le directeur de l'ED informe le Conseil que Pierre Tifine n'a pas transmis son rapport à l'ED.

Après discussion, le directeur de l'ED propose de donner un avis favorable pour l'équivalence du diplôme de M. EDZODZOMO NKOUMOU avec un master 2 français.

Le Conseil valide à l'unanimité le diplôme de Master obtenu à l'Université Omar Bongo de Libreville au Gabon en 2017 par Monsieur Tephy Lewis EDZODZOMO NKOUMOU, comme équivalent à un master français.

Madame Annaële HERVE :

Discipline : Gestion / Directeur de thèse pressenti : C. SCHMITT / R. BALDEGGER

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Bruno JEANDIDIER / Sébastien LIARTE

Le directeur de l'ED lit le rapport de Sébastien Liarte favorable à l'équivalence du diplôme étranger du candidat.

Bruno Jeandidier lit son rapport qui est également favorable à l'équivalence du diplôme.

Après discussion, le directeur de l'ED propose de donner un avis favorable pour l'équivalence du diplôme de Mme Annaële HERVE avec un master 2 français.

Le Conseil valide à l'unanimité le diplôme de Master obtenu à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale en 2015 par Mme Annaële HERVE, comme équivalent à un master français.

- Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition

14h10 : **M. LANDRE** / 5^{ème} année de thèse et demande de césure, sous la direction de Jean-François GICQUEL

Comité de suivi de thèse : Antoine ASTAING et Frédéric STASIAK

Le directeur de l'ED précise que donner un avis favorable à la demande de césure équivaut à l'acceptation pour la réinscription automatique en 5^e année après l'année de césure.

Le doctorant est auditionné par le Conseil.

Le doctorant expose sa situation professionnelle et explique qu'il lui faut encore environ 2 ans pour finaliser sa thèse.

Gautier Lombard demande au doctorant quel est l'état d'avancement de la thèse. Le doctorant explique que le plan est validé par son directeur de thèse et que 20 pages sont rédigées et qu'il lui faut entre 12 et 18 mois pour rédiger le reste de la thèse.

Guillaume Bagard demande au doctorant quel est le lien entre l'activité professionnelle et le sujet de la thèse. Le doctorant explique qu'il existe un lien direct entre les deux.

Katia Blairon demande au doctorant comment il compte satisfaire à l'obligation des 90 heures obligatoires de formations sachant qu'à ce jour cette obligation n'est pas satisfaite. Le doctorant explique qu'il espère que les formations suivies pour lesquelles il a demandé une validation au titre de l'année universitaire 2016/2017 seront validées et assure qu'il satisfera à l'obligation de formation.

Nathalie Carol demande au doctorant quel est pour lui l'intérêt de faire une thèse. Le doctorant explique que c'est à la fois un intérêt personnel et professionnel.

Après discussion sur ce dossier, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à la demande de césure.

Le conseil donne un avis défavorable à la majorité (2 voix POUR, 6 voix CONTRE et 4 abstentions) à la demande de césure de M. Landre

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 5^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à la majorité (8 voix Pour, 1 abstention et 3 voix CONTRE) à la demande d'inscription en 5^e année de thèse de M. Landre.

14h20 : **M. ACHOURI** / 7^{ème} année de thèse sous la direction de Christophe FARDET (Comité de suivi de thèse : Katia Blairon et Pierre Tifine)

Le directeur de l'ED présente le dossier puis le doctorant est auditionné. Le doctorant expose l'état d'avancement de sa thèse et explique qu'il prévoit un dépôt de sa thèse en avril 2018.

Bruno Jeandidier demande au doctorant pourquoi la soutenance n'a pas eu lieu lors de la 6^{ème} année d'inscription comme s'était engagé le doctorant devant le Conseil l'an passé.

Le doctorant explique qu'il a dû prendre en compte des réformes des constitutions dans les pays arabes.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 7^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 7^e année de thèse de M. Achouri.

14h30 : **Mme AUBEL** / 7^{ème} année de thèse sous la direction de Nadine DANTONEL-COR (Comité de suivi de thèse : Christophe De Nantois et Claudie Weisse-Marchal).

La doctorante explique au Conseil que le jury est constitué et que la date de soutenance est en discussion probablement fin mars/début avril 2018.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 7^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 7^e année de thèse de Mme Aubel.

14h40 : **Mme FILIPETTO** / 6^{ème} année de thèse sous la direction de Frédéric STASIAK (Comité de suivi de thèse : Alexia Gardin et Barbara Palli).

La doctorante explique l'actualité du sujet et précise que 3 chapitres sont rédigés. Elle explique les raisons du retard pris, son calendrier prévisionnel pour un dépôt de la thèse en octobre 2018.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 6^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 6^e année de thèse de Mme Filipetto.

15h05 : **M. HADJ-AISSA** / 6^{ème} année de thèse sous la direction de Xavier HENRY et François JACQUOT (Comité de suivi de thèse : Olivier Cachard et François Lormant).

Le directeur de l'ED lit le mail de Xavier Henry au sujet des doctorants qu'il encadre (M. Hadj-Aissa et Mme Hiriart).

Le doctorant est auditionné et explique qu'il devrait avoir terminé de rédiger sa thèse dans 2 ou 3 mois.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 6^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 6^e année de thèse de M. Hadj-Aissa.

15h15 : **Mme HIRIART** / 7^{ème} année de thèse sous la direction de Xavier HENRY et Nicolas DAMAS (Comité de suivi de thèse : Olivier Cachard et François Lormant).

Le directeur de l'ED demande à la doctorante ce qui a été réalisé depuis l'an dernier suite à l'audition devant le Conseil. La doctorante explique qu'elle a rédigé 3 chapitres et corrigé le 1^{er} chapitre depuis l'an dernier. La doctorante expose son calendrier prévisionnel pour un dépôt de la thèse en mars ou avril 2018.

Katia Blairon demande à la doctorante comment elle concilie son activité professionnelle et sa thèse. La doctorante explique que, travaillant à temps plein, elle avance sur sa thèse le week-end.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 7^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 7^e année de thèse de Mme Hiriart.

15h25 : **M. JOUBERT** / 6^{ème} année de thèse sous la direction de Jean-François GICQUEL (Comité de suivi de thèse : Jean-François Lafaix et Luc Guéraud).

Le doctorant explique que sa thèse est entièrement rédigée et qu'il attend les corrections de son directeur de thèse.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 6^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 6^e année de thèse de M. Joubert

15h50 : **Mme MOTSCH** / 6^{ème} année de thèse sous la direction de Jean-Denis MOUTON (Comité de suivi de thèse : Yves Petit et Mélanie Dubuy).

La doctorante explique que 6 chapitres ont été validés par son directeur de thèse sur les 8 chapitres de sa thèse et qu'elle prévoit une soutenance en juillet 2018 avec un dépôt en mai 2018.

Katia Blairon demande à la doctorante quelle est sa situation professionnelle. La doctorante explique qu'elle se consacre totalement à sa thèse cette année.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 6^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 6^e année de thèse de Mme Motsch.

16h00 : **M. MVE ELLA** / 6^{ème} année de thèse sous la direction de Jean-Denis MOUTON (Comité de suivi de thèse : Mélanie Dubuy et Batyah Sierpinski).

Le doctorant explique que les ¾ de sa thèse sont rédigés et qu'il lui reste un chapitre à rédiger. Le doctorant estime pouvoir soutenir en été ou septembre 2018.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 6^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 6^e année de thèse de M. Mve Ella.

16h10 : **Mme NGUEMA OBAME** / 7^{ème} année de thèse sous la direction de François JACQUOT et Christine LEBEL (Comité de suivi de thèse : Olivier Cachard et Xavier Henry).

Le directeur de l'ED demande à la doctorante ce qui a été réalisé depuis l'audition devant le Conseil de l'année dernière.

La doctorante explique que la 2^e partie est en attente de correction des codirecteurs de thèse et que les notes de bas de page et l'index doivent être retravaillés. La doctorante ajoute que la thèse devrait être déposée au 1^{er} trimestre 2018 pour une soutenance avant l'été.

Guillaume Bagard demande à la doctorante quel était son financement. La doctorante explique qu'elle a reçu une bourse du gouvernement mais que le montant n'était pas suffisant et qu'elle a eu des emplois en complément (chargé de TD ou travailler au restaurant universitaire).

Katia Blairon demande à la doctorante quelle est sa situation professionnelle actuelle.

La doctorante explique qu'elle n'a aucune activité professionnelle afin de terminer sa thèse.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 7^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 7^e année de thèse de Mme NGUEMA OBAME.

16h35 : **M. HINGRAY** / 7^{ème} année de thèse et demande de césure- sous la direction d'Antony KUHN (Comité de suivi de thèse : Christian DIANOUX et Sébastien LIARTE)

Le directeur de l'ED constate que le doctorant n'est pas venu à l'audition.

Le directeur de l'ED expose le dossier et précise que le doctorant demande une année de césure et donc une réinscription en 7^e pour l'année universitaire 2018/2019.

Une discussion s'engage au sein du Conseil au sujet de la demande de césure et de la demande d'inscription dérogatoire en 7^e année.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à la demande de césure et donc par conséquent à une inscription en 7^e année de thèse.

Le conseil donne un avis défavorable à la majorité à la demande de césure (2 refus de vote, 2 abstentions et 7 défavorables).

Le conseil donne également un avis défavorable à la majorité à la demande d'inscription en 7^e année de thèse de M. HINGRAY (2 refus de vote, 2 abstentions, 7 défavorables).

16h45 : **M. MOUSSODJI BIBALOU** / 7^{ème} année de thèse sous la direction de François JACQUOT (Comité de suivi de thèse : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO)

Le directeur de l'ED demande au doctorant ce qui a été réalisé depuis l'audition devant le Conseil de l'année dernière.

Le doctorant explique que la thèse est rédigée et qu'il reste l'introduction et la conclusion sous réserve de correction à faire pour deux chapitres.

Katia Blairon demande au doctorant quelle est sa situation professionnelle actuelle. Le doctorant explique qu'il est ATER.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de voter pour un avis favorable à une inscription en 7^e année de thèse.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la demande d'inscription en 7^e année de thèse de Monsieur MOUSSODJI BIBALOU.

B. Informations de la direction de l'ED

◆ Journée de rentrée de l'ED 27/11

Un mail a été envoyé par Mme Claudel-Cecchi à l'ensemble des doctorants, aux directeurs de thèse et aux étudiants de master 2 les informant du fait que la réunion de rentrée de l'ED SJPEG se déroulerait le 27 novembre prochain.

Conformément aux autres années, la matinée sera plus spécifiquement destinée, par son contenu, aux nouveaux inscrits et l'après-midi concernera également les doctorants déjà inscrits.

La direction de l'Ecole doctorale tient à remercier particulièrement les collègues qui s'impliquent dans cette manifestation et notamment Bruno Jeandidier qui a accepté comme chaque année de continuer à sensibiliser les doctorants aux questions de « plagiat et d'intégrité scientifique », les représentants des doctorants et l'association des doctorants qui viennent à la rencontre des doctorants, Mme Quilliard de Coccola qui viendra parler de la formation « Domptez la doc », Mme Brunel qui vient témoigner auprès des doctorants de l'insertion professionnelle et le PEEL qui cette année a souhaité qu'on sensibilise les doctorants à l'entrepreneuriat et aux débouchés post-doctorat qui y sont liés.

◆ Dispositif contrat doctoral LUE

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle le fait que plusieurs mail d'information ont été envoyés par l'Ecole Doctorale SJPEG aux membres du conseil et à tous les encadrants potentiels, en accord avec la direction du pôle scientifique SJPEG pour les informer de la procédure mise en place afin que le pôle puisse faire remonter un seul projet au COMEX LUE, dans le cadre du dispositif appelé « amont » (qu'en interne nous nommons « projet blanc » au sens où il n'est pas nécessairement en lien direct avec les défis sociétaux identifiés par LUE). Cette année, c'est au tour de l'ED SJPEG de bénéficier de ce financement « amont », qui « tourne » chaque année entre les différents pôles scientifiques.

Lors d'une réunion le 19 octobre 2017 entre la direction du pôle SJPEG, la direction de l'ED SJPEG et les directions de laboratoire, les modalités suivantes ont été validées :

- Dépôt des dossiers par les porteurs (collègues encadrants) pour le 17 novembre à 12h maximum
- Audition des porteurs le 23 novembre à 14h (salle des Assemblées) par une commission commune pôle et ED SJPEG réunissant 6 personnes (de manière à ce que les laboratoires soient représentés de manière équilibrée) :
 - M. Doriat Duban
 - J-N Ory
 - J-L Herrmann
 - B. Jeandidier
 - F. Géa
 - S. Pierré-Caps
 - M. Peguera-Poch
 - L. Cluzel-Métayer

- Remontée du projet au COMEX LUE par le pôle sur l'application dédiée à cet effet

Quand le projet en question sera mis en ligne, appel à candidatures et sélection des candidats par l'Ecole doctorale (commission spécifique) au 2^{ème} semestre 2018, à une date qui restera à définir plus précisément.

◆ Informations concernant le lancement de la campagne de financement de contrats doctoraux par la Région Grand Est

L'information a été diffusée par la direction du pôle scientifique aux directeurs de laboratoire et l'Ecole doctorale l'a reçue récemment aussi : le « lancement officiel » de la campagne de financement de contrats doctoraux par la Région Grand Est est prévu normalement mi-novembre (est évoqué également début décembre).

Les directions de laboratoire sont donc invitées à échanger entre elles et à diffuser l'information aux encadrants qui souhaiteraient déposer un projet lors de cette campagne, sachant que si la réponse finale de la Région est toujours prévue en juin-juillet, les délais de sélection et dépôt des dossiers auprès de l'Université de Lorraine restent eux très serrés ; les projets doivent remonter à l'UL pour le 10 janvier maximum pour présentation au CS du 23 janvier 2018 et la remontée à la Région est prévue début février.

Comme cela a été le cas jusqu'alors, la directrice du Pôle scientifique SJPEG propose que l'Ecole doctorale et le Pôle scientifique travaillent de concert pour ce qui concerne la sélection des projets à faire remonter, et conformément au texte, c'est l'Ecole doctorale qui procédera à la sélection des candidats si un financement est accordé (au 2eme semestre 2018).

Après entretien au téléphone entre la direction de l'ED SJPEG et la direction du pôle, la proposition qui est faite au conseil est que la commission de sélection des projets « Région » soit identique dans sa structuration à celle qui se réunira pour LUE, à savoir une commission mixte « pôle-ED » SJPEG, mais restreinte (et non plus une réunion plénière du conseil d'ED et du conseil de pôle comme mise en place l'an passé), comportant toujours 8 enseignants-chercheurs, dont les directeur(rice)s de pôle, d'ED, de laboratoire, et des collègues siégeant en conseil de pôle ou d'ED.

Le Conseil vote à l'unanimité pour la composition de la commission proposée par l'ED et le Pôle SJPEG

La directrice du Pôle et le directeur de l'ED SJPEG proposent la date du 10 janvier 2018 pour réunir la commission qui auditionnera les porteurs de projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets Région 2018.

Dans le cadre de l'Appel à projet Région 2018, le Conseil doit également prendre position sur une autre question (en lien avec la question du nombre de contrats doctoraux, également à l'ordre du jour, voir point suivant) : les demandes de financement adressées à la Région doivent-elles être des demandes de financement « à 100% » ou s'appuyer sur un co-financement à 50% lié à la mobilisation de contrats doctoraux « établissement » alloués à SJPEG.

Autrement dit, l'ED SJPEG souhaite-t-elle, comme l'an dernier qu'un des contrats « établissement » soit sécable et constitue un co-financement à 50% des projets déposés à la Région ?

Pour rappel : l'an dernier, c'est ce qui avait été décidé en conseil d'ED, après un débat long et passionné. Mais aucun financement Région n'ayant été octroyé à un projet émanant du pôle SJPEG, au final, aucun contrat doctoral établissement n'avait dû être mobilisé à cet effet.

A ce sujet, le VP CS Frédéric Villiéras a donné sa position lors d'un récent G10 et du G18 du 25 octobre dernier (réunissant les directions de pôle et d'ED). Sachant que l'an passé, les financements région octroyés aux domaines « sciences douces » en général l'ont quasiment tous été pour des demandes de financement à 100% (seule exception : le financement obtenu par le LEF, où il y avait un co-financement à 50%), le VP CS conseille aux pôles et aux ED du périmètre « sciences douces » de faire remonter des projets de financement à 100% et de ne pas utiliser de contrats doctoraux établissement « sécables ».

Evidemment, il reste en revanche conseillé aux porteurs de projet de faire remonter des projets cofinancés par d'autres supports si cela s'avère possible.

Les modalités et le dossier à compléter dans le cadre de l'Appel à projets Région 2018 n'étant pas encore disponibles, les membres du Conseil demandent d'attendre pour se prononcer sur le fait de scinder un contrat doctoral Etablissement ou non.

Compte-tenu des délais, le directeur de l'ED propose de procéder à un vote électronique dès que la Région aura transmis les informations relatives à l'appel à projets 2018.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

◆ Informations concernant la réflexion mise en place par l'UL à propos :

*de la composition des Conseils d'ED (mise en conformité avec l'arrêté de mai 2016) :

La composition du conseil de l'ED SJPEG n'est plus conforme à celle demandée par l'arrêté du 25 mai 2016, et ce depuis plus d'un an maintenant.

La direction de l'ED SJPEG en est parfaitement consciente, et il était souhaitable de pouvoir renouveler le conseil de l'ED à l'occasion du changement de direction.

Cependant, et les membres du conseil en ont déjà été informés par mail par la direction de l'ED SJPEG, le VP CS et la nouvelle VP déléguée à la « stratégie doctorale » (Pr Clotilde Boulanger) ont considéré qu'il ne fallait procéder à aucune modification tant qu'une procédure commune n'aurait pas

été définie et validée par le CA de l'université de Lorraine. La question essentielle porte notamment sur la part des membres du conseil d'école doctorale qui doit être élue ou celle qui doit être proposée par la direction de l'ED (et nommée par le Président de l'Université), car l'arrêté laisse la question relativement ouverte sur ce point.

Le CLED a mandaté une commission « réglementation » pour y travailler (dans laquelle siège Myriam Doriat-Duban). Elle rendra ses conclusions et fera sa proposition le 18 décembre prochain, et la procédure devrait, après discussion avec les directions d'ED, être validée au CA de l'université fin décembre ou début janvier 2018

La direction de l'Ecole doctorale a demandé à la VP déléguée à la Stratégie doctorale de pouvoir procéder à la formation d'un nouveau conseil d'Ecole doctorale dès que la procédure sera validée en CA, mais n'a pas encore de réponse à cette question.

* de l'allocation aux différents pôles scientifiques des contrats doctoraux « établissement » :

A la réunion du G 18 du 25 octobre dernier, la répartition des contrats doctoraux établissement a été confirmée, et cette année encore, le pôle scientifique SJPEG se verra alloué 10 contrats doctoraux, qui reviendront donc à l'école doctorale SJPEG.

Cependant, l'établissement a souhaité mettre en place une réflexion quant aux critères d'attribution de ces contrats doctoraux, qui débiterait dès maintenant, et permettrait d'aboutir à une « grille de critères d'attribution » qui serait utilisée pour le prochain quinquennat. Il est notamment prévu qu'une commission formée de représentants des directions de pôle, et de membres du CS, se réunisse.

* des relations pôles et ED et des réflexions portant sur un socle commun à la procédure du « concours des contrats doctoraux établissement » :

Dans le même ordre d'idée, l'établissement souhaite parvenir à la « mise en place d'un socle commun de procédures » pour le concours doctoral (et la sélection des candidats) portant sur ces contrats doctoraux « établissement ». La même commission pourrait se réunir pour se charger de cette question, et serait alors élargie à quelques directeur(ice)s d'ED. Il y aurait par ailleurs des réunions prévues en G 18 au cours de l'année qui vient.

Les procédures sont actuellement très disparates et le rôle des ED ou des pôles dans la procédure (et surtout dans la définition des sujets de thèse qui entreront dans le cadre des contrats doctoraux) l'est également. Le domaine SJPEG apparaît spécifique au sens où pour ce concours doctoral, il n'y a pas de sélection des sujets « en amont » mais bien audition des candidats (avec présence possible du directeur de thèse pressenti) pour un « couple » « sujet/directeur », dès lors que les sujets entrent dans le périmètre scientifique des laboratoires et du pôle SJPEG.

Les directions du pôle et de l'ED SJPEG tiennent à réaffirmer le bien-fondé de ces pratiques auprès de la Présidence, eu égard aux spécificités de nos disciplines et souhaitent que le « socle commun » auquel souhaite parvenir l'université de Lorraine ne remette pas en cause la diversité, tant que cette dernière se traduit par un fonctionnement harmonieux et efficace entre le pôle et l'ED SJPEG.

◆ Informations relatives aux modalités de constitution des jurys de thèse et aux dates limite de dépôt des thèses (pour 2018)

La nouvelle VP déléguée à la Stratégie doctorale a une position très explicite sur :

* la parité : au moins 1 F pour 1 jury de 4 personnes, 2 pour 5

* en cas d'absence d'un des membres du jury (sauf si visio-conférence), fût-ce un rapporteur : pas de participation au PV de soutenance (document interne) ou aux délibérations, pas de signature du rapport final de soutenance, même si officiellement le collègue absent reste membre du jury

* présence obligatoire d'au moins un collègue en poste à l'UL dans un jury (et deux si l'un des collègues est en détachement)

* demande d'autorisation de rédaction ou de soutenance en anglais : aucun accord de la VP « Stratégie doctorale » si la demande n'a pas été portée au préalable à la direction de l'Ecole doctorale

◆ Prix Elinor OSTROM

D'un commun accord entre la direction du pôle et de l'ED SJPEG, aussi bien pour des raisons d'ordre budgétaire que de calendrier, la remise du prix « du pôle », dont la dernière campagne avait débuté en juillet pour une remise de prix en fin d'année 2016 a été repoussée : elle débutera en début d'année

2018 (date restant à préciser avec Myriam Doriat-Duban) pour une remise de prix également en 2018 (1er semestre).

◆ **Journée des doctorants 2018**

Les doctorants de la So SJPEG sont prêts à organiser à nouveau cette journée et devraient proposer un projet lors de la prochaine réunion du Conseil.

C. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 07 juillet 2017

Le directeur de l'ED soumet le compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2017 pour approbation du Conseil.

François Lormant fait remarquer une coquille ligne 3 page 5 à « notariale ».

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 07 juillet 2017, avec correction de la coquille.

D. Questions diverses

François Lormant soulève le problème lié à la question de la reproduction des thèses en lien avec l'article 24 de l'arrêté du 25 mai 2016. François Lormant fait état de quelques dérives dans les demandes de reproduction de thèses adressées au service de reproduction de la Faculté de Droit de Nancy (nombre de reproductions excessifs, attitude déplaisante envers le personnel...).

La direction de l'ED explique que suite aux dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 qui prévoient que la reproduction de la thèse soit à la charge de l'établissement, le sujet a été discuté en CLED.

La direction de l'ED précise que la VP déléguée à la Stratégie Doctorale refuse que ce soit la DRV qui prenne en charge ces frais s'agissant de production scientifique ; la VP déléguée à la Stratégie Doctorale estime que ces frais doivent donc incomber aux laboratoires. Cela devrait être validé en Conseil Scientifique.

Frédéric Géa explique que le même problème de financement se pose pour les jurys d'HDR pour lesquels les laboratoires doivent prendre en charge les coûts en totalité (frais de transport, nuitée et repas soit environ 2000 euros par soutenance).

Le directeur de l'ED SJPEG clôt la réunion à 18h00.